Le rôle du facteur démographique dans les crises du bas moyen âge: la vision des victimes : le cas du Valais savoyard

Autor(en): **Dubuis, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **30 (1980)**

Heft 3/4

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-80847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE RÔLE DU FACTEUR DÉMOGRAPHIQUE DANS LES CRISES DU BAS MOYEN ÂGE: LA VISION DES VICTIMES

Le cas du Valais savoyard

Par PIERRE DUBUIS

Tous les historiens du bas moyen âge admettent aujourd'hui le rôle capital qu'ont joué les fluctuations démographiques dans les mutations socio-économiques sur lesquelles ils se penchent. Si la discussion est encore vive, elle porte essentiellement sur les modalités d'intervention du facteur «population» dans l'enchevêtrement de causes et d'effets qui constitue une crise de civilisation[1].

Devant tant d'encre versée, une idée naît: ne devrait-on pas interroger les témoins des événements, ceux qui, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, en furent les acteurs et les victimes? Trois questions surgissent alors. Comment ont-ils perçu la rupture de la croissance démographique et la longue stagnation du nombre des hommes? Comment ensuite se les sont-ils expliquées? Comment enfin les ont-ils mises en relation avec les autres changements qui affectaient leur environnement économique, social et mental?[2]

Parallèlement à ces questions s'affirme une conviction: si les hommes ont réagi, économiquement, socialement et mentalement, aux transformations de leur cadre d'existence, c'est évidemment en fonction de l'image qu'ils se faisaient de ces dernières. Une explication complète des bouleversements survenus à l'automne du moyen âge implique donc nécessairement le dégagement et la définition de cette image.

Une telle représentation ne se trouve pas dans les séries établies par les économistes ou dans les courbes tracées par les démographes[3]. Elle réside, à l'état latent, dans la multitude des allusions à la crise, dans l'énoncé des motivations, dans mille petits détails verbaux ou gestuels. «Images» et «représentations» siègent au centre des préoccupations de l'historien des mentalités[4]. Or on constate que, si ce dernier n'a pas négligé l'influence des mutations socio-économiques sur la vie mentale des populations[5], il n'a pas encore entrepris sérieusement l'«histoire mentale» des crises.

1 Plutôt que de citer des ouvrages généraux sur le bas moyen âge, nous renvoyons ici à G. BOIS, *Crise du féodalisme. Economie rurale et démographie en Normandie orientale du début du 14^e^ siècle au milieu du 16^e^ siècle,* Paris 1976. 412 p. L'auteur a remarquablement bien mis en évidence le rôle de la démographie dans le processus de la crise. De plus, la comparaison de ses positions avec les remarques d'E. Le Roy Ladurie (dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations,* t. XXXIII, 1978, pp. 115–124) fait apparaître l'enjeu des discussions en cours.

2 Voir à ce sujet G. DUBY, *Des sociétés médiévales,* Paris, 1971, p. 10.

3 L'historien économiste ou démographe bénéficie, grâce au recul du temps, d'une vision «objective» et comme stérilisée...

4 Voir J. LE GOFF, «Les mentalités. Une histoire ambiguë», dans *Faire de l'histoire,* sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. 3, *Nouveaux objets,* Paris, 1974, pp. 76–94.

5 Voir par exemple les actes du 3e *Symposium Pragense* (1969) publiés dans *Mediaevalia Bohemica,* t. 3, 1970 (paru en 1971). Spécialement S. BYLINA, «La crise de la société existe-t-

Nous n'avons pas l'intention de l'écrire dans ces quelques pages. Nous voulons simplement, à l'aide de documents peu nombreux encore mais éloquents tout de même, poser un problème, discuter les sources et les méthodes propres à le résoudre, et proposer quelques hypothèses de travail provisoires. Comment a-t-on perçu, expliqué et situé la crise démographique du bas moyen âge dans le Valais savoyard?[6]

I. La dépopulation

Dans la grande majorité de nos textes, le facteur démographique apparaît à travers le thème de la dépopulation. Il n'y a rien d'étonnant à cela: du début du XIV[e] siècle à la seconde moitié du XV[e], l'Europe voit fondre sa population, plus ou moins gravement il est vrai. Dans le Valais savoyard, les premiers fléchissements apparaissent dans les années 1320. Très virulente, l'épidémie de peste de 1348–1349 leur donne un tour effrayant: la région perd en quelques mois entre le tiers et la moitié de ses habitants. Au cours du siècle qui suit, le nombre des hommes stagne et parfois même diminue encore. Les premiers indices de reprise ne se manifestent qu'après 1450 et d'abord, semble-t-il, dans les paroisses de montagne. Il faut attendre la fin du XVIII[e] siècle, voire le début du XIX[e], pour retrouver une population égale à celle d'avant 1350[7].

1. Les causes de la dépopulation

Si la Peste Noire n'a pas inauguré la crise démographique du bas moyen âge, elle y a joué un rôle fondamental en décuplant brusquement les effets d'une légère tendance négative de l'évolution numérique de la population. La vision des démographes médiévistes diffère largement sur ce point de celle des contemporains. Certes, ces derniers en conservent le souvenir: en 1364, l'abbé de Saint-Maurice pardonne aux hommes de Bagnes leur ruée sur les biens laissés vacants par les victimes de la maladie[8]; deux ans plus tard, un habitant de Troistorrents reconnaît devoir verser à son curé une rente léguée à l'église lors de la «grande mortalité»[9]. Certes aussi, les châtelains savoyards en constatent en passant l'existence et parfois,

elle dans la conscience des groupes hérétiques du XIV[e] siècle?» (pp. 163–175); O. R. HALAGA, «Spätmittelalter als sogenannte Krisenepoche im Lichte der Inquisition in Ungarn» (pp. 193–208); F. MACHILEK, «Die Frömmigkeit und die Krise des 14. und 15. Jahrhunderts» (pp. 209–227). Voir aussi, tout proche de notre problématique, N. WACHTEL, *La vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole, 1530–1570,* Paris, 1971, spécialement pp. 149–152 (sur la démographie dans la conscience indigène). Quelques historiens ont examiné les réactions des autorités en face des crises épidémiques. Etude d'ensemble dans J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens,* 2 t., Paris, La Haye, 1975–1976, t. 2, pp. 55–181. Voir en outre les deux monographies suivantes: E. CARPENTIER, *Une ville devant la peste: Orvieto et la Peste Noire de 1348,* Paris 1962; S. GUILBERT, «A Châlons-sur-Marne au XV[e] siècle: un conseil municipal face aux épidémies», dans *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations.,* 1968, pp. 1283–1300.

6 Nous avons publié ailleurs les premiers résultats démographiques de nos recherches. Voir P. DUBUIS, «Démographie et peuplement dans le diocèse de Sion au moyen âge», dans *Revue suisse d'histoire,* t. 29, 1979, pp. 144–158. Voir également, du même auteur, «L'épidémie de peste de 1349 à Saint-Maurice d'Agaune», dans *Etudes de Lettres. Bulletin de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne,* I, 1980.

7 Voir notre article cité à la note 6.

8 Archives de la commune de Bagnes, Pg. 7.

9 Archives de la commune de Troistorrents, I 19.

tel celui de Saint-Maurice en 1350, enquêtent sur son impact économique[10]. La Peste Noire n'apparaît cependant pas comme facteur déterminant du dérèglement démographique qui marque la fin du XIV^e siècle et l'ensemble du suivant. Pourquoi? Sans doute parce que, concentrés dans la première moitié du XV^e siècle, nos documents sont trop éloignés de l'événement. Peut-être aussi parce qu'un bon demi-siècle a séparé l'épidémie de ses conséquences les plus graves et les plus généralement ressenties. On peut d'ailleurs aller plus loin: les hommes du bas moyen âge, dans notre région au moins, n'attribuent pas la dépopulation à des causes d'ordre démographique.

Certaines causes sont fortuites, telle la guerre larvée qui sévit entre Savoyards et Valaisans[11] ou tel l'incendie de Saint-Maurice au milieu du XIV^e siècle[12]. Leurs effets restent ponctuels et de courte durée.

Pour les hommes de la commune de Saint-Gingolph, la dépopulation résulte de leur statut de mainmortables. Ils en obtiennent l'abolition le 29 décembre 1436[13], après avoir administré à leur seigneur, l'abbé d'Abondance, les arguments suivants: «A cause de ce statut, personne ne veut donner sa fille en mariage à un homme de Saint-Gingolph; les gens du lieu sont donc contraints de le quitter et de contracter mariage ailleurs. Chose grave, cet endroit est, à cause de cela, complètement dépeuplé et se dépeuple encore de jour en jour.»[14] On le constate par la diminution des revenus seigneuriaux, mais aussi à travers «l'absence des hommes du lieu, qui l'ont complètement quitté pour demeurer sur l'autre rive du lac ou ailleurs»[15]. Après enquête dans ses archives, l'abbé d'Abondance confirme que, «il y a soixante ans, il y avait dans les limites de la paroisse quatre-vingts feux environ, résidant ici d'une manière continue; il n'y en a plus maintenant que vingt-deux, très pauvres»[16]. Ainsi les hommes de Saint-Gingolph paraissent croire que, en les contraignant à chercher femme ailleurs, leur statut de mainmortables a fait tomber la population de trois quarts en soixante ans.

Ce cas d'explication par le statut juridique des gens est, pour l'instant, unique dans notre région. La cause la plus souvent avancée est le poids des charges féodales et fiscales. Elle apparaît avant la Peste Noire. Le 1er janvier 1332[17], le comte de Savoie répond à une supplique des bourgeois de Saint-Maurice. Il rapporte, en se fondant sur leur missive, que les bourgeois «et la commune de Saint-Maurice assument des charges communes inévitables et nécessaires. Ils doivent verser à l'abbaye une pension ou cense annuelle de onze muids de froment. Chaque année leur incombent de nombreuses autres charges financières, que ce soit pour la chevauchée ou pour les autres besoins quotidiens de leur ville. Pour y faire face, les bourgeois font des levées, tailles et contributions, au point que plusieurs en sont accablés[18]. Nombre

10 J. GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, 8 volumes, Lausanne, 1875–1884 et 1893–1899 (= *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande*, 1ère série, t. XXIX–XXXIII et XXXVII–XXXIX. Cité GREMAUD, n° du document), n° 1964.

11 Voir le prologue des franchises accordées aux hommes de la paroisse de Conthey par le comte de Savoie en 1352, dans GREMAUD, n° 1178 (qui date erronément ce document de 1302).

12 Voir Archives de l'abbaye de Saint-Maurice (citées AASM), tiroir 68, paquet 1, no 3. Egalement Archivio di Stato di Torino, Sezioni riunite, inventario 69, fol. 105, Sussidio di Monthey, Compte de subside de 1346–1347.

13 GREMAUD, n° 2881. Le texte est édité d'après une copie d'A.-J. de Rivaz (*Opera historica*, t. XIV, pp. 325 sq. = Archives d'Etat du Valais, fonds de Rivaz, no 14); nous n'avons pas retrouvé l'original.

14 GREMAUD, n° 2881, pp. 118–119.

15 *Ibidem*, p. 119.

16 *Ibidem*, pp. 119–120.

17 GREMAUD, n° 1635.

18 Sur la fiscalité de la commune de Saint-Maurice, voir G. COUTAZ, «La ville de Saint-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste. Etude d'histoire sociale d'après la liste des contribuables de 1303», dans *Vallesia*, t. XXXIV, 1979, pp. 175–278.

d'entre eux ont, pour cette raison, quitté la ville. Il faut éviter désormais une plus grande *evacuatio.* Car ces bourgeois demeurent en un lieu resserré et presque stérile[19]; leurs ressources ne leur permettent pas de supporter ces charges». Le comte les autorise finalement à acenser à des particuliers les pâturages communs. Dans l'esprit des suppliants, la coïncidence entre la lourdeur des charges et la pauvreté de la terre provoque un inquiétant mouvement d'exil[20].

Le 13 avril 1422[21], les communiers d'Isérables exposent à leur seigneur, Pierre du Châtelard, les faits suivants. Ils lui doivent des tailles, des services et d'autres tributs; ils lui payent un *terragium* sur tous les biens de la vallée; ils cultivent ses terres sans aucun salaire. Ces charges sont telles que ce qui leur reste finalement ne leur permet qu'à peine de manger et de se vêtir[22]. Or ce seigneur, ou son représentant, demande un *terragium* supplémentaire à certains tenanciers. C'est pourquoi, «en raison de toutes ces charges, plusieurs de ses hommes et de ses sujets ont depuis trois ans déjà quitté l'endroit, contraints par la pauvreté»[23]. Ici, une nouvelle redevance, ajoutée à d'autres trop nombreuses, impose l'exil.

En 1436, les hommes de Saint-Gingolph avaient obtenu de l'abbé d'Abondance la suppression de la mainmorte, et, en contre-partie, accepté de payer désormais un droit de mutation double lors de leurs transactions immobilières[24]. Le 5 juillet 1471, ils demandent à leur seigneur le retour au droit de mutation simple[25]. Voici leur argumentation. «Les pauvres hommes de ce lieu, écrasés par le poids de leurs dettes, ne peuvent facilement vendre ou aliéner leurs biens afin de payer leurs créanciers; cela à cause du double laod (...). Par conséquent, ces pauvres doivent disparaître et quitter la paroisse, à tel point que depuis plusieurs années, Saint-Gingolph se dépeuple, à cause du double laod.»[26] Il faut absolument revenir à la situation antérieure, «afin que Saint-Gingolph ne se dépeuple pas, mais que les habitants et les nouveaux arrivants s'y installent plus volontiers»[27]. L'abbé commendataire d'Abondance accepte, notamment «pour que cet endroit ne se dépeuple pas, mais plutôt regorge d'hommes et d'habitants»[28]. Un droit seigneurial rend ici les débiteurs insolvables et les contraint, probablement par le biais des saisies, à l'exil.

Le moment n'est pas encore venu de commenter ces textes. Nous constatons simplement que, loin d'attribuer la dépopulation à la maladie ou à quelque autre cause démographique, les hommes du moyen âge valaisan mettent en avant des explications juridico-économiques.

19 Sur ce thème, voir plus bas.

20 Il existe des indices de la réalité du phénomène. Voir Archives de la commune de Saint-Maurice, Pg. 100 et 106, relatifs aux maisons vacantes en ville.

21 Archives de la commune d'Isérables, Pg. 9.

22 *...quod vix poterant ultra hoc consequi victum et vestitum...*

23 *...racione dictorum onerum jam a tribus annis citra nonnulli homines et subjecti sui a loco predicto recesserant, bona sua ibidem relinquendo vacua, paupertate cohacti...*

24 Voir note 13.

25 A.-J. De Rivaz, *Opera historica,* t. XIV (voir note 13), pp. 617-625. Nous n'avons pas retrouvé l'original.

26 *...pauperes homines ejusdem loci, mole debitorum suorum oppressi, non possunt res sive possessiones suas commode alicui vendere sive alienare pro satisfaciendo suis creditoribus, propter istam conditionem (...) dupli laudiminii (...); ymmo necessario opportet ipsos pauperes ab ipso loco discedere et ipsum locum absentare, ita quod a pluribus annis citra idem locus Sancti Gingulphi fuit et est propter eamdem conditionem dupli laudiminii depopulatus...* (pp. 619–620).

27 *...ne ipse locus Sancti Gingulphi depopuletur, sed ferventius in eodem loco tam incole quam advene habitant...* (p. 620).

28 *...ne dictus locus depopuletur, sed potius hominibus et incolis habundet et augmentetur...* (p. 620).

2. *Les conséquences de la dépopulation*

Nous l'avons noté plus haut, l'épidémie de 1348–1349 n'intervient pratiquement pas dans l'explication des désordres démographiques bas-médiévaux. Elle apparaît en revanche dans l'explication des dérèglements économiques. Nous ne tenons pour l'instant qu'un seul exemple, mais de quelle qualité! Le 23 avril 1354[29], François, vidomne d'Orsières, et les représentants des paroissiens du lieu entendent à Villeneuve la sentence du bailli du Chablais, au terme d'un conflit qui les opposait depuis deux ans au moins. Il portait sur le montant des taxes exigées par le vidomne pour l'usage de ses moulins, fours et foulons. Très précis, le document relate les étapes successives de la procédure et nous propose une opinion seigneuriale sur la crise économique déclenchée par la Peste Noire. «Récemment, soit lorsque survint la terrible épidémie, ce funeste événement qui réduisit la population locale à la pénurie, les ressources et les revenus (tirés de ces artifices) diminuèrent considérablement. Les dépenses engagées pour le bois de construction, les ouvriers, le bois à brûler et les autres matériaux indispensables au fonctionnement des fours, moulins et foulons, augmentèrent à cause de la cherté provoquée par l'épidémie. Ainsi, compte tenu de la diminution des revenus et de l'augmentation des dépenses, François, le demandeur, se devait, à son grand désavantage, d'interdire à ces hommes de moudre, de cuire et de fouler, à moins que la communauté n'augmente la valeur de la mouture et des autres taxes en fonction de la cherté induite par l'épidémie.»[30] Bien qu'elle s'applique à une composante particulière de l'économie seigneuriale[31], l'analyse du vidomne frappe par sa complexité. L'épidémie n'est pas pour lui la cause vague d'un désordre obscur et mal défini. Elle provoque, par l'intermédiaire des décès, la baisse des revenus; elle conduit parallèlement et selon des modalités non définies à une montée des prix et des salaires qui, à son tour, entraîne l'augmentation des frais d'exploitation. L'épidémie explique donc deux mouvements conjoncturels qui mènent au déséquilibre. Le vidomne complète cette ébauche de «modèle» par une grossière quantification. Il déclare en effet, dans une supplique adressée au comte de Savoie en 1352 et reproduite dans la procédure, qu'il a augmenté les taxes d'usage «parce que, d'une part, plus de la moitié des paroissiens ont péri dans l'épidémie, et parce que, d'autre part, les gens d'Orsières vendent le bois, la main-d'œuvre et les autres matériaux nécessaires au fonctionnement de ces engins, plus de la moitié plus cher qu'auparavant»[32]. Les communiers d'Orsières acceptent l'interprétation du vidomne, mais la refusent comme motif valable de l'augmentation des taxes. Ils pensent en effet que, si la population avait augmenté et les prix diminué, il n'aurait pas été en leur pouvoir d'imposer au seigneur la modération des taxes; pourquoi dès lors devraient-ils, eux, compenser les pertes que lui a infligées la peste? Le poids de la coutume l'emporte finalement sur les nouvelles contraintes économiques: la sentence du bailli donne entièrement raison aux hommes d'Orsières.

29 Archives de la commune d'Orsières, Pg. 33.

30 *...nuper, videlicet superveniente casu sinistro pestifere mortalitis per quam populus dicti loci ad hominum penuriam est deductus, utilitas et fructus predictorum sit quamplurium diminutus, et expense lignorum, operariorum, lignaminum et aliorum necessariorum ad furnos, molendina et batitoria supradicta sint, propter caristiam rerum quam causavit dicta mortalitas, in duppla parte et amplius augmentate, ita quod, habita consideratione diminutionis exituum et augmentationis sumptuum, ipse Franciscus actor molere, coquere et batere dictis hominibus cum suo gravi dispendio cogeretur, nisi dicta universitas modum et quantitatem dictorum molture et salarii pro modo caristie quam dicta mortalitas induxit augeat...*

31 Voir G. Bois, *op. cit.*, pp. 205–211.

32 *...pro eo quod ibidem decesserunt in mortalitate ultra medietatem parrochianorum, tam pro eo quod ipsimet de Orseres vendunt ligna et operarios et alia in dictis assiis necessaria ultra medietatem plus quam ante...*

Les autres documents dont nous disposons émanent tous des sujets, constitués en communautés. Pour eux, la conséquence globale de la dépopulation du pays est l'appauvrissement collectif. Les modes particuliers qui conduisent de la dépopulation à la paupérisation varient, tout comme les conséquences pratiques de cette dernière.

Certains documents présentent des explications extrêmement rudimentaires. En 1422, les hommes d'Isérables exposent les causes du départ de certains des leurs, puis constatent simplement qu'ils «ont laissé leurs biens vacants»[33]. En 1407, les bourgeois de Villeneuve cherchent de l'aide pour réparer leurs fortifications; ils ne peuvent assumer seuls cette réalisation, «parce qu'aujourd'hui ce lieu n'est pas peuplé et que, d'autre part, des charges insupportables l'écrasent»[34]. Le comte de Savoie demande par conséquent aux «ressortissants» de Chillon de collaborer avec les hommes de Villeneuve. Les paroissiens de Noville s'insurgent alors. Ils n'appartiennent pas au ressort de Chillon, mais à celui de Bex, dont ils assurent l'entretien du château; ils n'ont pas de biens à Villeneuve; enfin «ils sont pauvres et peu nombreux, seize feux environ»[35].

Vacance des terres et incapacité financière constituent les thèmes d'une explication proposée en 1416 et en 1423 par les gens de Gryon. Hommes taillables à miséricorde de l'abbé de Saint-Maurice, ils comparaissent le 25 novembre 1416 devant leur seigneur qui leur demande une taille de 35 livres. Ses sujets répondent qu'ils «ne peuvent verser une somme si importante (...) car plusieurs biens et possessions du territoire de Gryon sont aujourd'hui vacants, stériles et affaiblis, à cause de la diminution des hommes du lieu et de l'inculture de leurs biens, au point qu'ils seraient écrasés s'ils étaient contraints de payer ces trente-cinq livres de taille»[36]. La dépopulation entraîne l'appauvrissement collectif par le biais des désertions; secouant un équilibre économique précaire, ce phénomène conduit à l'insolvabilité de la communauté.

Lorsqu'ils cherchent, en 1436, à persuader l'abbé d'Abondance d'abolir leur statut de mainmortables[37], les hommes de Saint-Gingolph lui exposent qu'il provoque une dépopulation désastreuse pour l'économie de son monastère. Conséquence immédiate et souvent constatée, «les terres se transforment en désert»[38]. Conséquence secondaire, on observe «la diminution du revenu des droits de justice, des fermes, des dîmes, du moulin et du four»[39]. L'abbé enquête dans ses archives et découvre dans «les vieux comptes des revenus de justice, des fermes, du four et du moulin» qu'en effet «depuis cinquante ans, les droits et revenus de l'abbé et du monastère ont, en ce lieu, diminué d'un tiers et plus[40] (...); il y a soixante ans (...), la dîme du blé était

33 Voir note 21 et, pour le texte, note 23.

34 Archives cantonales vaudoises, C II 144[bis], p. 1. *Et cum idem locus non sit ad presens populatus et alias sit intollerabilibus oneribus oppressus...*

35 *Ibidem*, p. 3. *Cum dicti homines, qui sunt pauperes et pauci numero, videlicet sexdecim vel circa...*

36 AASM, tiroir 37, paquet 1, no 4: ... *se non posse solvere tantam summam tallie (...) cum, ut dicebant hiidem homines, plures res et possessiones territorii de Grion nunc vacent suntque steriles et inhermas propter diminucionem hominum eiusdem loci et rerum ipsarum inculturam, adeo quod si dictas triginta quinque libras solvere cogerentur, inde forent gravati et nimis oppressi* ... Le texte de 1423 se trouve dans les mêmes archives, tiroir 37, paquet 1, no 8; on y trouve, presque mot à mot, la même argumentation.

37 Voir note 13.

38 ... *terre in heremum convertuntur* ... (p. 119).

39 *Ibidem*, p. 119.

40 Noter qu'en 1400, à la suite d'une enquête, le collecteur de la dîme pontificale atteste que les revenus de l'abbaye de Saint-Maurice ont diminué de moitié. Il ne précise malheureusement pas depuis quand (AASM, tiroir 5, paquet 2, no 17).

amodiée par le monastère pour trente-six muids de blé environ; elle n'en vaut actuellement pas plus de huit»[41].

Dans l'esprit des Valaisans du bas moyen âge, la conséquence la plus néfaste de la dépopulation est la désertion des terroirs. Elle provoque en effet un appauvrissement des ressources de la collectivité locale et, par cet intermédiaire, l'incapacité de payer les redevances communes, ainsi que l'inaptitude à assurer certains devoirs communaux.

3. Un modèle rudimentaire: dépression démographique et paupérisation

Les démographes médiévistes expliquent autant que possible la dépopulation des XIV^e^ et XV^e^ siècles par une surmortalité générale et par différentes pratiques conjugales ou matrimoniales[42]. A l'exception du vidomne d'Orsières, nos témoins n'y pensent pas. Pour les communautés rurales ou bourgeoises du Valais savoyard, la chute du nombre des hommes trouve son origine dans les structures du système socio-économique et non dans des phénomènes biologiques ou familiaux. Les causes profondes, de nature juridique ou fiscale, opèrent en appauvrissant les unités de production et en contraignant leurs membres à l'exil. De là provient la paupérisation de la collectivité et l'affaiblissement de ses capacités d'action et de réaction.

II. La surpopulation

Lorsqu'André de Gualdo, archevêque de Kalocsa et administrateur du diocèse de Sion, établit un couvent de carmes à Géronde (Sierre) le 10 juillet 1425, il prend soin de limiter les effectifs de la maison à un prieur, douze religieux et sept convers ou serviteurs. Il le fait «en considérant qu'il n'y a pas de récoltes abondantes dans le Pays du Valais, parce qu'il est situé au milieu de montagnes rocailleuses et improductives; on ne peut donc y trouver des vivres en grandes quantités»[43]. Le chef spirituel du diocèse énonce une constante de la vision qu'avaient de leur pays les Valaisans du moyen âge. Nous l'avons dit, les habitants de Saint-Maurice se voyaient en 1332 «en un lieu resserré et presque stérile»[44]. En 1346, le bailli du Chablais interdit au châtelain de Monthey de faire obstacle à l'approvisionnement en blé du marché de Saint-Maurice: les habitants de cette ville sont en effet «situés en un lieu étroit et stérile»[45]. Ainsi l'improductivité des terres apparaît très clairement liée, dans l'esprit des gens, aux difficultés d'approvisionnement[46]. A Géronde, André de Gualdo va plus loin: ces contraintes imposent une restriction volontaire de la population. Il s'agit bien sûr de la population artificielle et biologiquement stable d'un couvent. Il n'en reste pas moins que la notion d'un déséquilibre menaçant entre

41 Document cité à la note 13, pp. 119–120.

42 Pour un exemple concret, voir D. HERLIHY et C. KLAPISCH-ZUBER, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du Catasto florentin de 1427,* Paris, 1978, pp. 189–215 et 420–468.

43 GREMAUD, n° 2760, p. 488.

44 Voir note 17. Sur ce thème voir G. COUTAZ, *art. cit.*, p. 232, note 330.

45 Brigue, Stockalper-Archiv, L 20, fol. 40 *(... qui sunt in loco strictu et sterili situati ...).*

46 Sur cette question, voir aussi les difficultés rencontrées par les chanoines de Saint-Maurice dans leur ravitaillement. Par exemple, AASM, tiroir 1, paquet 2, no 13; tiroir 5, paquet 2, no 20 (en 1411). Les bourgeois de Saint-Maurice rencontrent les même problèmes. Outre le document cité à la note 45, voir Stockalper-Archiv, L 20, fol. 40^r^ (en 1343) et fol. 41^r^ (en 1351). Difficultés alimentaires aussi à Martigny en 1530, dues à de mauvaises récoltes (Martigny, Archives du Mixte, tiroir 10, à la date du 15 mai 1530).

ressources et population existe; rarement explicite, elle sous-tend les déclarations relatives aux difficultés d'approvisionnement.

Dans un tel contexte, on ressent comme une menace l'immigration d'étrangers dans une paroisse. Cela ressort à mots couverts d'une supplique adressée en 1368 au comte de Savoie par les bourgeois de Saint-Maurice[47]. Le prince a demandé à ses sujets un subside à l'occasion de son retour de Grèce; ils en ont versé la première partie. Lors du second versement, le châtelain leur a demandé de payer également «pour certains immigrants qui, de Bourgogne, de Lorraine ou d'autres lieux, se dispersent de par le monde, et ont abouti provisoirement à Saint-Maurice; ils n'y tiennent aucun bien; ils gagnent leur nourriture en travaillant ou en mendiant, ici aujourd'hui, bientôt ailleurs»[48]. Il serait bien, ajoutent les suppliants, que le châtelain exige quelque chose de ces immigrants, «bien qu'à première vue ils paraissent très pauvres»[49]. Il ne s'agit pas ici d'une banale surpopulation, mais bien du gonflement artificiel et brusque du groupe des pauvres insolvables[50], pour lesquels, dans le cas d'un impôt de répartition, tous les autres doivent payer.

Il en va tout autrement dans la châtellenie de Martigny en 1468. Ses habitants font, dans une supplique adressée au duc de Savoie[51], les doléances suivantes. «Montagneux, improductif et resserré, le pays de Domodossola, dans le duché de Milan, est si peuplé qu'il ne peut fournir la nourriture d'une telle masse d'hommes. Pour cette raison, nombre d'Ossolans doivent quitter leur patrie et se réfugient dans vos Etats. Depuis peu, des lombards étrangers se sont installés dans votre mandement de Martigny, au nombre de trois cents ou plus. Or cet endroit montagneux, stérile et étroit est bien assez peuplé de vos sujets; autant d'étrangers ne peuvent y demeurer avec eux; le pays ne saurait les nourrir sans que ce soit au grand détriment de vos hommes.»[52] Les difficultés les plus grandes se produisent à cause des pâturages, des eaux et des forêts; ils ne permettent pas en effet de nourrir un troupeau ainsi considérablement augmenté. Les Martignerains ne se contentent pas de souligner les problèmes économiques que pose à la communauté cette masse de nouveaux arrivants. Ils cherchent, au moyen d'arguments nettement xénophobes, à persuader le duc de les chasser. Ces «lombards étrangers»[53] sont usuriers et, grâce à leur rouerie, abusent

47 Archives de la ville de Saint-Maurice, papiers (en voie de classement; ancienne cote: B2, à la date du 15 mai 1368. – Publié: GREMAUD, nº 2126).

48 *... pro quibusdam advenis Burgondis, Laurengis et ex ceteris oris se per mondum dispergentibus, ibidem per nunc, licet momentanee, manentibus, et nichil ibidem tenentibus, sed aut laborando aut mendicando, nun huc, modo alibi querentibus sibi victum ...*

49 *... licet pauperrimi appareant prima fronte ...*

50 Noter qu'en 1356–1357, il n'y a à Saint-Maurice (ville) que huit pauvres totalement incapables de contribuer à un subside (Archives de la ville de Saint-Maurice, p. 295). Voir l'article cité à la note 18.

51 Martigny, Archives du Mixte, Justice et police, à la date du 10 juin 1468.

52 *... cum in patria Domus Auxulle, ducatus Mediolani, qui est locus montanus, sterilis et strictus, est tantus populus quod locus ipse tantos substinere non potest pro suis alimentis. Ob quam causam, multi ipsorum sunt cohati eumdem locum Domus Auxulle absentare, et in patria vestra se retrahere. Verum quod in loco predicto vestri mandamenti Martignaci a pauco tempore citra se retrasserunt Lombardi extranei mansionem facientes in numero personarum IIIc salvo pluri. Et cum locus predictus sit locus montanus, sterilis et strictus, satis populatus de subdictis vestris, in quo comode tanti extranei cum eisdem subdictis vestris manere non possunt, nec tantos substinere et alimentare absque ipsorum vestrorum subdictorum loci grandissimo gravamine ...*

53 Se souviennent-ils ici de la haine que leurs ancêtres portaient aux prêteurs piémontais, que l'on nommait *lombardi,* présents dans les villes et les bourgs du Valais savoyard entre la fin du XIIIe siècle et les années 1360? Voir P. DUBUIS, «Raymundinus de Montevitulo, lombard et bourgeois de Saint-Maurice à la fin du XIIIe siècle», dans *Annales valaisannes,* 2e série, 1976, pp. 131–139; ainsi que, du même auteur, «Lombards et paysans dans le vidomnat d'Ardon-Chamoson et dans la paroisse de Leytron de 1331 à 1340», dans *Vallesia,* t. XXXII, 1977, pp. 275–305 (spécialement le document de 1330 analysé p. 287).

de plusieurs paysans naïfs[54] pour les dépouiller de leurs biens. Ils profitent de la nuit pour voler les récoltes dans les vignes, les champs et les prés». «Fait plus grave, ils prononcent, en public comme dans des lieux secrets, des paroles moqueuses et de grave portée contre votre seigneurie et vos sujets»[55]. Enfin, si nombreux à Martigny, lieu de frontière près du Valais[56], ces lombards se comportent d'une manière suspecte et sont aussi dangereux et inutiles «que la zizanie et l'herbe que l'on appelle *tartary* au milieu des blés»[57]. Les Martignerains terminent leur plaidoirie par cette demande: il faut chasser ces gens de Martigny, afin d'éviter que, «poussés à bout, beaucoup de vos pauvres sujets ne soient contraints de quitter le pays pour aller mendier»[58]. Tous les arguments paraissent bons pour obtenir le départ des Ossolans; cela paraît sous-entendre que l'équilibre est bouleversé entre population et ressources. Les conséquences de la surpopulation ressemblent ici fortement à celles de la dépopulation, bien que les *media* diffèrent. Le partage d'un territoire limité entre des gens soudainement plus nombreux est perçu comme un facteur de paupérisation individuelle, d'exil et, finalement, d'appauvrissement collectif.

III. Démographie et politique

Nous avons constaté comment nos témoins avaient vu la crise démographique des XIVe et XVe siècles, dans ses causes comme dans ses conséquences. Cela ne suffit pas: si les hommes réagissent aux événements en fonction de l'image qu'ils se font de la crise, il est capital d'apprécier le degré de corrélation qui existe entre cette image et la réalité. Une représentation déformée peut en effet expliquer des comportements à première vue aberrants.

Une seule méthode permet à l'historien de poser ce jugement. Elle consiste, dans un premier temps, à récolter systématiquement toutes les données quantitatives relatives à l'évolution démographique, d'une part, et, de l'autre, toutes les allusions à cette dernière. Organisées en séries chronologiques, ces données «atomiques» constituent, par leur masse ordonnée, deux documents. L'un décrit la crise «objective» et l'autre, la crise «vécue». Le jugement sur la validité de la perception découle de la comparaison de ces deux documents. Nous ne pouvons, dans l'état actuel de nos recherches, donner les résultats de cette procédure. Nous nous contenterons de dégager le type de relation qui, dans nos documents, s'établit entre discours et réalité.

La théorie développée par le vidomne d'Orsières ne présente pas de difficultés particulières: parfaitement vraisemblable en elle-même, elle est de surcroît acceptée par les habitants de la paroisse. Il en va tout différemment des autres documents. Est-il possible qu'à cause de la seule mainmorte, la paroisse de Saint-Gingolph approche, en 1436, de la dépopulation totale? Dans la réponse qu'il donne à ses sujets, l'abbé d'Abondance reconnaît explicitement que, depuis soixante ans, il n'a eu que «rarement ou jamais» l'occasion d'user de ce droit! De plus, accepter l'explication des hommes de Saint-Gingolph, c'est admettre la stérilité comme situation normale des couples de cette paroisse (la mainmorte s'applique aux personnes décédées sans

54 ... *quamplurimos pauperes egenos simplices agricolas subdictos vestros* ...

55 ... *Item, et quod deterius est, cum quia ipsi lombardi extranei quamplurima verba derisoria et magne importancie, in locis publicis et secretis, contra dominacionem vestram et subdictos vestros protulerunt, que tempore et loco opportunis detegentur* ...

56 Dans la terminologie locale, le *Vallesium* (ou *patria Vallesii*) correspond à la principauté épiscopale de Sion, limitée à l'ouest par la Morge de Conthey.

57 ... *ita dampnosi, inutiles et infructuosi vel quasi, sicuti zizania et herba appellata tartary inter bladum sunt nocive* ...

58 ... *ne multi fastigati vestri pauperes subdicti cogantur mendicantes locum predictum absentare* ...

enfants «issus de leur corps»)! De même en 1471 la paroisse de Saint-Gingolph se dépeuple-t-elle vraiment à cause de l'insolvabilité des débiteurs, provoquée elle-même par l'impossibilité de vendre des biens en raison du taux trop élevé des droits de mutation? Il y a, là aussi, disproportion entre cause et effets. La même remarque s'impose à propos des déclarations faites par les hommes de Gryon en 1416 et 1423, ou par ceux d'Isérables en 1436[59].

Ce que nous savons de l'évolution démographique dans le Valais savoyard montre à l'évidence une grave situation de dépopulation[60]. On peut d'autre part admettre que la mainmorte ou des taxes seigneuriales exagérées peuvent avoir une influence négative sur le nombre des hommes. Il est en revanche impensable que ces facteurs expliquent seuls la crise. Se pose par conséquent la question suivante: les représentants des communes se préoccuppent-ils du redressement de la courbe démographique ou de tout autre chose?

Certains constats peuvent nous mettre sur la piste d'une réponse. En 1436 et en 1471, les communiers de Saint-Gingolph attribuent le même effet (la dépopulation de leur paroisse) à deux causes toutes différentes: un statut juridique humiliant (la mainmorte), et un droit seigneurial paralysant (le double droit de mutation). Dans les suppliques de 1416 et de 1423, les hommes de Gryon présentent comme la cause fondamentale de leur insolvabilité la diminution du nombre des hommes et réclament la modération de la taille. Dans d'autres suppliques, destinées à produire le même effet et soumises à l'abbé de Saint-Maurice en 1415 et en 1420, les communiers de Gryon argumentent sur la base des mauvaises récoltes, d'une diminution du troupeau communal et du poids de «charges diverses»; on ne souffle mot du problème démographique[61]. De plus, un procès se déroule de 1423 à 1425 devant la cour du duc de Savoie; il oppose la commune de Gryon et son seigneur à propos de la taille. L'épais dossier qui en a été conservé[62] ne contient pas la moindre allusion à la faiblesse numérique de la population, pas même dans les dépositions des 50 témoins interrogés à cette occasion.

Il ressort de tout cela que, dans le contexte d'un problème donné, on n'évoque pas les difficultés démographiques inlassablement et avec insistance, mais au contraire à certaines occasions seulement. En d'autres termes, on doit admettre que la dépopulation (ou la surpopulation) n'est pas la cause principale et angoissante des problèmes que l'on cherche à résoudre.

A vrai dire, il semble que la crise démographique soit considérée comme un argument beaucoup plus que comme une réalité à maîtriser. Nous sommes en présence d'un ressort important du mécanisme intellectuel imaginé par les communes qui cherchent à obtenir d'un pouvoir affaibli lui aussi par la crise certains avantages. Paradoxalement, la crise démographique du bas moyen âge apparaît, dans notre région au moins, comme un moteur de l'acquisition par les communautés locales d'une relative autonomie. Réalistes, les responsables constatent la dépopulation; loin de s'y résigner, ils cherchent à en tirer le plus grand profit! Comment? En apitoyant leurs seigneurs par l'évocation de la grande calamité du temps: la dépopulation.

Les sources manquent qui pourraient révéler dans le Valais savoyard le fatalisme religieux souvent attribué aux hommes du moyen âge. Sans doute se manifeste-t-il lors des grands chocs épidémiques; sans doute aussi est-il entretenu par les prédicateurs et les moralistes. Il n'en demeure pas moins vrai que nos documents révèlent, de la part des élites au moins, une tournure d'esprit bien différente.

59 GREMAUD, nº 2881, p. 120.
60 Voir notre article cité à la note 6.
61 AASM, tiroir 37, paquet 1, nº 3 et 6.
62 AASM, tiroir 37, paquet 1, dossier composé de plusieurs liasses de pièces de procédure et d'un registre d'interrogatoires.

Des documents destinés à convaincre et non à décrire objectivement[63], dans lesquels la crise de population apparaît comme un argument et non comme un problème à résoudre, ont-ils une quelconque valeur de témoignage? Oui, pour la simple raison que leurs auteurs ont jugé la dépopulation comme un argument susceptible de convaincre. Ce faisant, ils dévoilent la claire perception que tous ont de sa réalité et de sa gravité. Sa mise en œuvre dans un système de démonstration prouve également qu'au-delà des problèmes strictement démographiques, on concevait, dans les élites au moins, la crise comme un ensemble de phénomènes solidaires. Le détournement de ces connaissances vers des objectifs politiques démontre enfin, dans le Valais savoyard, une conscience que l'on imagine trop souvent caractéristique des communes situées dans la principauté épiscopale de Sion[64].

Bien qu'intéressants, ces résultats ne sauraient cacher la tâche qui reste à accomplir. A deux exceptions près[65], nous n'avons exploité ici que des suppliques. Leur contenu ne représente que peu de chose par rapport à ce que réservent les sources comptables, les documents judiciaires (dont au premier chef les interrogatoires de témoins), les décisions administratives et les actes privés. «Faire de l'histoire des mentalités, c'est d'abord opérer une certaine lecture de n'importe quel document.»[66]

Nous avons signalé le décalage chronologique qui existe entre les événements et leur évocation. Prédicateurs et moralistes profitent sur-le-champ de la «grande mortalité», utilisée comme un argument menaçant dans leurs campagnes de conversion[67]. Les seigneurs, tel le vidomne d'Orsières, perçoivent immédiatement l'impact dévastateur de l'épidémie sur leurs revenus[68]. A l'inverse, si l'on en croit nos sources, la conscience des dérèglements induits par la situation démographique et du parti que l'on peut en tirer ne se manifeste dans les communautés locales que dans la première moitié du XV[e] siècle, après le grand choc, en pleine dépression. Il y a là un problème très complexe: quelle est la cause de ces décalages? Elle paraît évidemment multiforme. Un dépouillement insuffisant des sources, ainsi que la nature de ces dernières[69], peuvent conduire aux illusions d'optique les plus grossières. Parmi

63 Une exploitation systématique des suppliques doit être précédée d'une étude complète des conditions dans lesquelles a lieu leur rédaction. Ceci dans le but d'établir précisément si les arguments et les motivations qu'on y trouve sont exclusivement le fait des suppliants, ou si l'on peut y déceler l'influence du rédacteur. Car ce dernier, généralement un juriste bien au fait des procédures, peut fort bien suggérer à ses mandants des arguments qu'il sait propres à émouvoir et à convaincre les destinataires de la supplique.

64 Si la relative autonomie des communes du Haut-Valais intervient, sous la forme d'une participation aux décisions concernant l'«Etat», à une date relativement précoce, c'est parce que le pouvoir central (l'évêque, chef temporel et spirituel) est faible et que ses méthodes administratives sont archaïques. A l'inverse, les communes du Valais savoyard sont insérées dans un système administratif solide. Il est à cet égard significatif que les communes rurales contestent, dès la fin du XIVe siècle, l'institution de la châtellenie, et particulièrement son caractère centralisé. La lutte contre l'obligation d'écouler les marchandises au marché unique du chef-lieu de châtellenie en constitue un bon exemple.

65 Le procès d'Orsières en 1354, et la fondation du couvent carme de Géronde en 1425.

66 J. Le Goff, article cité à la note 4, p. 85.

67 Voir par exemple le phénomène des «flagellants». A ce propos, lire G. Szekely, «Le mouvement des flagellants au 14[e] siècle. Son caractère et ses causes», dans *Hérésies et sociétés dans l'Europe pré-industrielle, 11[e]–18[e] siècles,* Paris–La Haye, 1968, pp. 229–241.

68 Voir G. Bois, «Noblesse et crise des revenus seigneuriaux en France aux XIV[e] et XV[e] siècles: essai d'interprétation», dans *La noblesse au moyen âge, XI[e]–XV[e] siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche,* réunis par P. Contamine, pp. 219–233.

69 L'étude à laquelle nous faisons allusion dans la note 63 devra aussi établir depuis quand la procédure des suppliques au comte de Savoie se généralise; la valeur de l'interprétation chronologique de leur contenu en dépend étroitement.

les explications partielles possibles, signalons les différents degrés de culture et d'information correspondant aux niveaux constitutifs de la société[70]. Mentionnons aussi le fait que la perception d'un événement dépend directement de son impact sur le témoin: la «crise du pétrole» touche moins le cycliste que l'automobiliste[71]! Loin d'être des obstacles à la compréhension du phénomène «perception» dans les crises, ces décalages en sont l'un des aspects les plus significatifs[72].

Récolter les indices relatifs à la perception et à l'explication de la crise, puis les replacer dans le contexte économique et social qui les porte et les explique, ce n'est pas encore en rendre pleinement compte. Les perceptions et les explications liées à la crise ne constituent pas en effet un îlot séparable du reste de l'univers mental des hommes du moyen âge. Leur éclairage mutuel se présente au contraire comme le but ultime de l'enquête[73].

70 Voir *Niveaux de culture et groupes sociaux.* Colloque d'histoire de l'Ecole Normale Supérieure. Communications réunies par L. BERGERON, Paris–La Haye 1971. Voir également les réflexions de G. Gurvitch dans *Les cadres sociaux de la connaissance,* Paris, 1966. Voir enfin R. JERVIS, *Perception and Misperception in International Politics,* Princeton, 1976.

71 Notons d'ailleurs ici que l'observation des crises de tous ordres que traverse le monde des années 1970 constitue une inépuisable source de réflexion pour qui se préoccupe de l'histoire mentale des crises anciennes!

72 Voir P. ARIÈS, «L'histoire des mentalités», dans *La Nouvelle Histoire,* sous la direction de J. LE GOFF, R. CHARTIER et J. REVEL, Paris, 1978, pp. 402–423 (spécialement pp. 418–420).

73 Si l'histoire mentale des crises ne peut exister que dans le contexte de l'histoire générale des mentalités, elle éclaire cette dernière. C'est en effet en période de crise que ressortent le mieux les attitudes et les réflexes révélateurs des mentalités. Voir, sur les réactions de masse dans les cas de catastrophes, R. H. TURNER, «Collective Behaviour», dans R. L. FARIS, *Handbook of Modern Sociology,* Chicago 1964.